

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2023

---

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° II-4349

présenté par

M. Loubet, M. Meizonnet, Mme Laporte, M. Lopez-Liguori, M. de Lépinau, M. Tivoli,  
M. de Fournas, Mme Florence Goulet, M. Falcon, Mme Sabatini et Mme Engrand

-----

### ARTICLE 35

#### ÉTAT B

**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	500 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Mise en œuvre des engagements France 2030 en matière d'énergie nucléaire ( <i>ligne nouvelle</i> )	500 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	500 000 000	500 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel propose de contribuer au financement, à hauteur de 500 millions d'euros, de la relance de la filière nucléaire indispensable afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement électrique et la souveraineté énergétique de la France.

Alors que notre pays a traversé une crise énergétique majeure conduisant à une explosion des prix de l'électricité et à des risques de pénuries impliquant des politiques de « sobriété » qui pénalisent le quotidien des particuliers, entreprises et collectivités, et alors que la consommation d'électricité augmentera dans les prochaines années, il est urgent de construire de nouveaux réacteurs nucléaires pour garantir une offre électrique suffisante, décarbonée, pilotable et compétitive digne de la 6ème puissance mondiale.

La pénurie d'électricité actuelle résulte d'une décennie de tergiversations des gouvernements successifs concernant la politique énergétique du pays et notamment sur le nucléaire. En effet, encore le 27 novembre 2018, Emmanuel Macron s'était engagé à fermer quatorze réacteurs nucléaires de 900 MW d'ici 2035, dont six d'ici 2030, la centrale de Fessenheim ayant été par exemple définitivement fermée.

---

Suite aux difficultés massives entraînées par cette politique énergétique incohérente qui a rendu notre pays dépendant de ses voisins en approvisionnement, le Président de la République est finalement revenu sur ses engagements, annonçant le 12 octobre 2021 vouloir « faire émerger en France, d'ici à 2030, des réacteurs nucléaires de petite taille innovants, avec une meilleure gestion des déchets ». Le Président de la République a déclaré que « pour y parvenir, nous devons ouvrir le jeu de manière totalement inédite et nous sommes prêts à y investir 1 milliard d'euros d'ici 2030, en commençant très vite avec des premiers projets très clairs. » Le 10 février 2022 à Belfort, le président de la République a précisé la stratégie et les moyens de France 2030. Bien que le montant annoncé reste insuffisant, le financement de cette somme n'est toujours pas budgété dans les crédits de la mission France 2030.

De plus, alors que la loi relative « à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes », visant notamment à faciliter la construction de trois séries de deux EPR 2 à l'horizon 2035, a été votée par le Parlement et promulguée par le Président de la République, le 22 juin 2023, aucun centime n'est provisionné par l'État pour répondre à cette exigence.

L'amendement proposé répond donc partiellement à cette carence et mobilise 500 millions d'euros.

Cette somme assurera également la relance du programme ASTRID de réacteur de 4ème génération.

Pour réaliser ce mouvement, il est donc proposé de :

- Créer un programme de mise en œuvre des engagements France 2030 en matière d'énergie nucléaire doté de 500 millions d'euros ;
- en prélevant 500 millions d'euros de l'action 10 « Soutien à l'injection de biométhane » du programme 345 « Service public de l'énergie ».

Il est demandé au gouvernement de lever le gage de cet amendement.